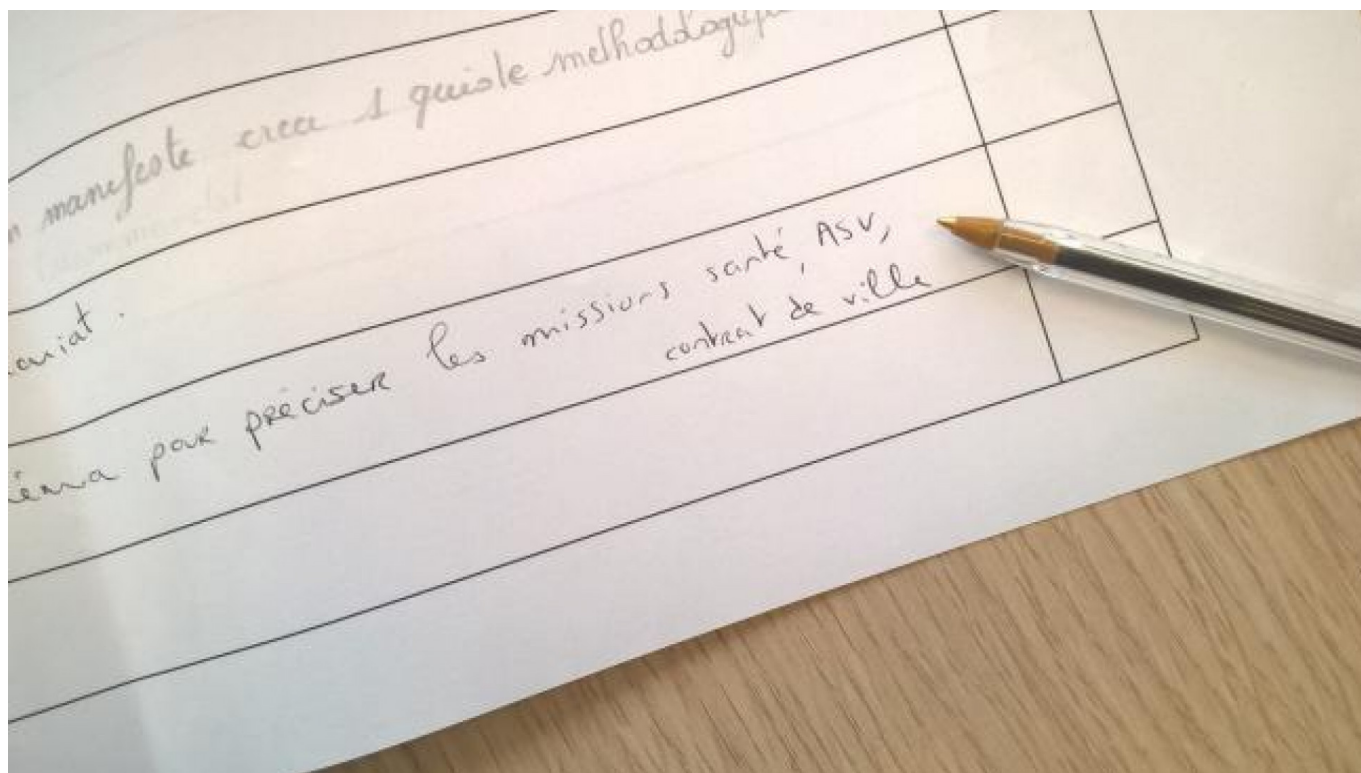


Un décret du 29 décembre dernier présente la stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022. Celle-ci détermine à la fois les domaines d'actions prioritaires (11 domaines) et les objectifs d'amélioration de la santé et de la protection sociale contre la maladie (43 objectifs).



Une annexe de 56 pages décrit une France marquée par les inégalités sociales et territoriales de santé, qui justifie une stratégie nationale de santé organisée en 4 axes :

- une politique de promotion et de prévention de la santé dans tous les milieux,
- la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- la qualité-sécurité et pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé,
- l'innovation pour transformer le système de santé en réaffirmant la place des usagers

On note pour ce qui pourrait plus particulièrement concerner les quartiers prioritaires, les objectifs suivants :

- Lever les obstacles sociaux et économiques à l'accès au système de santé, renforcer l'accès aux droits sociaux de la couverture maladie, accompagner le recours aux services de santé des personnes vulnérables ou qui en sont éloignées,
- Garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover.

Pour plus de précisions, retrouvez le décret ainsi que son annexe sur [le site de legifrance](#). [1]

Type d'actualités: [Information générale](#) [2]

Dates: Mercredi 24 janvier 2018 - 11:30

Thématiques: [Santé](#) [3]

Publié le 24 janvier 2018

URL de la source (modifié le 24/01/2018 - 11:54): <https://www.irev.fr/actualites-0/sante-la-strategie-nationale-2018-2022-publiee>

Liens

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000036341354

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3698>

